

Réserve faunique de Portneuf

Plan d'ensemencement – 2025-2035

Avril 2025

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la gestion de la faune et de ses habitats du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction de l’expertise sur la faune aquatique.

Rédaction

Nicolas Vachon¹

Collaboration

Martine Lavoie¹

Léon L’Italien¹

Étienne Lessard¹

Dominic Bourget¹

Evelyne Lemay²

Patrick Plourde-Lavoie²

Benoit Gregoire³

Émilie Girard-Gros-Louis³

¹ : Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches du MELCCFP

² : Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) – Siège social

³ : Société des établissements de plein air du Québec - Réserve faunique de Portneuf

Note au lecteur :

L’élaboration de ce plan d’ensemencement a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Réinvestissement dans le domaine de la faune.

Référence à citer :

MELCCFP (2025). Plan d’ensemencement de la réserve faunique de Portneuf 2025-2035, Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion de la faune et des habitats, Direction de l’expertise sur la faune aquatique, Québec (Québec), 19 p. + annexes.

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-01128-1 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

RÉSUMÉ

Dans les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* qui ont été publiées en 2008 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF, 2008), certaines actions ont été mises de l'avant afin de maximiser la valeur des ensemencements faits au Québec et de minimiser leurs effets négatifs sur la biodiversité et les populations naturelles des plans d'eau de la province.

Une de ces actions est la rédaction de plans d'ensemencement pour les territoires fauniques structurés de la province dont fait partie la réserve faunique de Portneuf. Les plans d'eau de la réserve faunique de Portneuf ont été analysés selon les critères édictés dans le *Cadre d'élaboration d'un plan d'ensemencement* (MDDEFP, 2013a), ce qui a permis de déterminer que 92 plans d'eau sur un total de 303 pourraient êtreensemencés avec de l'omble de fontaine dans la réserve faunique de Portneuf, dont 6 avec de l'omble moulac. Il reste donc 211 plans d'eau où les ensemencements sont proscrits. Parmi les 217 plans d'eau pour lesquels on ne dispose pas de suffisamment de données, on en compte 169 où les ensemencements seront proscrits. Parmi les plans d'eau où l'ensemencement est proscrit, 13 abritent une population d'omble chevalier, 7 présentent des occurrences de tortue des bois, 3 sont sans poisson, 16 sont occupés par une population d'omble de fontaine en allopatrie qui n'a jamais été ensemencée et 21 ont un rendement naturel de pêche supérieur à la moyenne du territoire.

Ce plan d'ensemencement prend effet dès sa publication, et ce, pour une période de dix ans ou jusqu'à la publication d'un nouveau plan. Une mise à jour est toutefois possible à mi-plan à la demande de l'une des parties.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures.....	iv
1. Introduction.....	1
2. Description de la Réserve faunique de Portneuf.....	2
3. Objectifs du plan d’ensemencement.....	4
3.1. Protéger les populations d’omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices.....	4
3.2. Préserver la biodiversité.....	4
3.3. Optimiser les ensemencements.....	4
3.4. Assurer la mise en valeur de la pêche sportive.....	5
4. Contexte réglementaire et légal.....	5
5. Critères pour autoriser ou interdire un ensemencement.....	6
6. Analyse des plans d’eau de la Réserve faunique de Portneuf.....	7
6.1. Présence de l’omble chevalier ou quassa.....	7
6.2. Présence d’une espèce à statut précaire.....	8
6.3. Plans d’eau sans poisson (LSP).....	9
6.4. Plans d’eau n’ayant jamais été ensemencés, abritant une population allopatrique.....	9
6.5. Plans d’eau à omble de fontaine n’ayant pas été ensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche supérieur à la moyenne.....	10
6.6. Plans d’eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes.....	12
6.7. Autres considérations.....	12
6.7.1. Ensemencement en truite arc-en-ciel, en truite brune et en omble moulac.....	12
6.7.2. Prise en considération du bassin versant des plans d’eau.....	12
6.7.3. Besoins particuliers liés à la gestion du territoire.....	12
6.8. Plans d’eau à ensemencement permis.....	13
7. Synthèse des résultats et conclusion.....	16
Bibliographie.....	18
ANNEXE 1 : Tableau d’analyse et de synthèse du plan d’ensemencement de la réserve faunique de Portneuf.....	20
ANNEXE 2 : Zones aquacoles.....	36
ANNEXE 3 : Catégories d’ensemencement.....	37
ANNEXE 4 : Grille décisionnelle pour l’ensemencement d’un plan d’eau avec de l’omble de fontaine.....	39

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Poissons présents dans les plans d’eau de la réserve faunique de Portneuf.	2
Tableau 2 : Lacs à omble chevalier <i>oquassa</i> sur la réserve faunique de Portneuf	7
Tableau 3 : Liste des espèces susceptibles d’être affectées négativement par un ensemencement	8
Tableau 4 : Lacs sans poisson connus de la réserve faunique de Portneuf.	9
Tableau 5 : Rendements moyens des plans d’eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha pour la réserve faunique de Portneuf.	11
Tableau 6 : Lacs avec un rendement naturel plus élevé que la moyenne pour des lacs de même catégorie de taille.	11
Tableau 7 : Plans d’eau pour lesquels les ensemencements sont permis	13
Tableau 8 : Synthèse des résultats	16

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la réserve faunique de Portneuf	3
Figure 2 : Plan d’ensemencement de la réserve faunique de Portneuf	17

1. INTRODUCTION

L'ensemencement de lacs et de cours d'eau est une méthode de gestion des populations de poissons utilisée depuis des décennies au Québec. Cette pratique vise à atteindre deux grands objectifs : la conservation et la mise en valeur de la ressource (voir les types d'ensemencement à l'annexe 3). Les ensemencements de conservation sont utilisés pour rétablir une population déficiente en raison d'une perturbation naturelle ou anthropique ou d'une contrainte d'habitat limitant son développement. Les ensemencements de mise en valeur sont utilisés pour maintenir ou développer la pêche sportive.

L'ensemencement présente plusieurs avantages. Toutefois, il peut avoir des impacts environnementaux sur l'habitat ou sur les espèces qui y sont exposées. Le Secteur de la faune a donc revu les pratiques d'ensemencement afin de les optimiser, tout en réduisant au maximum les inconvénients qui y sont associés. Les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (MRNF, 2008) ont émergé, en mars 2008, de cette révision. Plusieurs actions découlent de ces lignes directrices, notamment l'application d'un nouveau pouvoir du ministre (voir la section 4, « Contexte réglementaire et légal »), qui lui permet de mettre en œuvre des plans d'ensemencement pour les territoires fauniques structurés (ZEC, réserves fauniques et certaines pourvoiries avec droits exclusifs).

Le plan d'ensemencement vise à protéger l'intégrité écologique et génétique des populations indigènes de poissons, à soutenir l'offre de pêche lorsque l'habitat est dégradé de façon irréversible ou qu'il est impossible d'équilibrer l'offre et la demande, à s'assurer qu'aucune espèce à statut précaire n'est mise en danger et à optimiser les ensemencements. Cet outil de gestion évolutif et dynamique résulte d'une approche concertée du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et des délégataires. Le résultat est une liste des plans d'eau où l'ensemencement est en général autorisé. Les conclusions que l'analyse permet de mettre en évidence s'appliquent principalement à l'omble de fontaine. Pour les autres espèces, il est recommandé de se référer aux fascicules d'aide à l'ensemencement des plans d'eau (MDDEFP, 2013) et lorsque requis, faire une demande de transport et d'ensemencement au bureau régional du MELCCFP.

Le présent document est le résultat d'une collaboration entre le MELCCFP et les gestionnaires de la réserve faunique de Portneuf. Il est issu d'une réflexion dirigée et concertée qui a permis d'établir une liste des plans d'eau dans la réserve faunique de Portneuf où les ensemencements sont proscrits et de déterminer les raisons pour lesquelles ils le sont.

2. DESCRIPTION DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

La réserve faunique de Portneuf est un territoire de 775 km² situé dans la région de la Capitale-Nationale, mais sur la frontière de cette dernière et de la Mauricie. Ce territoire est bordé par les agglomérations urbaines de Trois-Rivières, La Tuque et Québec. Son point d'accueil le plus au sud est situé dans la petite municipalité de Rivière-à-Pierre.

Le nombre de plans d'eau (lacs, étangs ou mares) est de 1217, tandis que l'on compte 11 rivières d'importance. De ces 1217 plans d'eau, 1029 n'ont jamais été ensemencés. Entre les années 2016 et 2021, 66 plans d'eau ont été ensemencés avec de l'omble de fontaine ou de l'omble moulac avec des stades allant de l'œuf à des spécimens 1 + an.

De ces plans d'eau, 303 font l'objet d'un suivi pour le prélèvement par la pêche sportive. Ceux-ci offrent plus de 4 000 ha de superficie pour la pratique de la pêche pour près de 12 500 pêcheurs sur une base annuelle. Les espèces qui font l'objet de la pêche sont l'omble de fontaine, l'omble chevalier, le touladi, l'omble moulac, le maskinongé et la perchaude. Les pêcheurs qui fréquentent ce territoire ont prélevé, entre 2016 et 2021, une moyenne de 27 600 poissons pour une masse totale moyenne de 5 451 kg de poisson. La liste des espèces de poissons présents dans les plans d'eau de la réserve faunique de Portneuf est présentée au tableau 1.

Tableau 1 : Poissons présents dans les plans d'eau de la réserve faunique de Portneuf.

Nom français	Nom scientifique	Nombre de plans d'eau connus
Omble de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>	140
Meunier noir	<i>Catostomus commersonii</i>	81
Mulet perlé	<i>Margariscus nachtriebi</i>	49
Mulet à cornes	<i>Semotilus atromaculatus</i>	47
Ouitouche	<i>Semotilus corporalis</i>	28
Meunier rouge	<i>Catostomus catostomus</i>	22
Mulet de lac	<i>Couesius plumbeus</i>	21
Maskinongé	<i>Esox masquinongy</i>	16
Perchaude	<i>Perca flavescens</i>	12
Touladi	<i>Salvelinus namaycush</i>	11
Omble chevalier	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	13
Épinoche à cinq épines	<i>Culaea inconstans</i>	3
Cisco de lac	<i>Coregonus artedii</i>	2
Méné à nageoires rouges	<i>Luxilus cornutus</i>	5
Truite brune	<i>Salmo trutta</i>	1
Omble moulac	<i>Salvelinus fontinalis x Salvelinus namaycush</i>	6

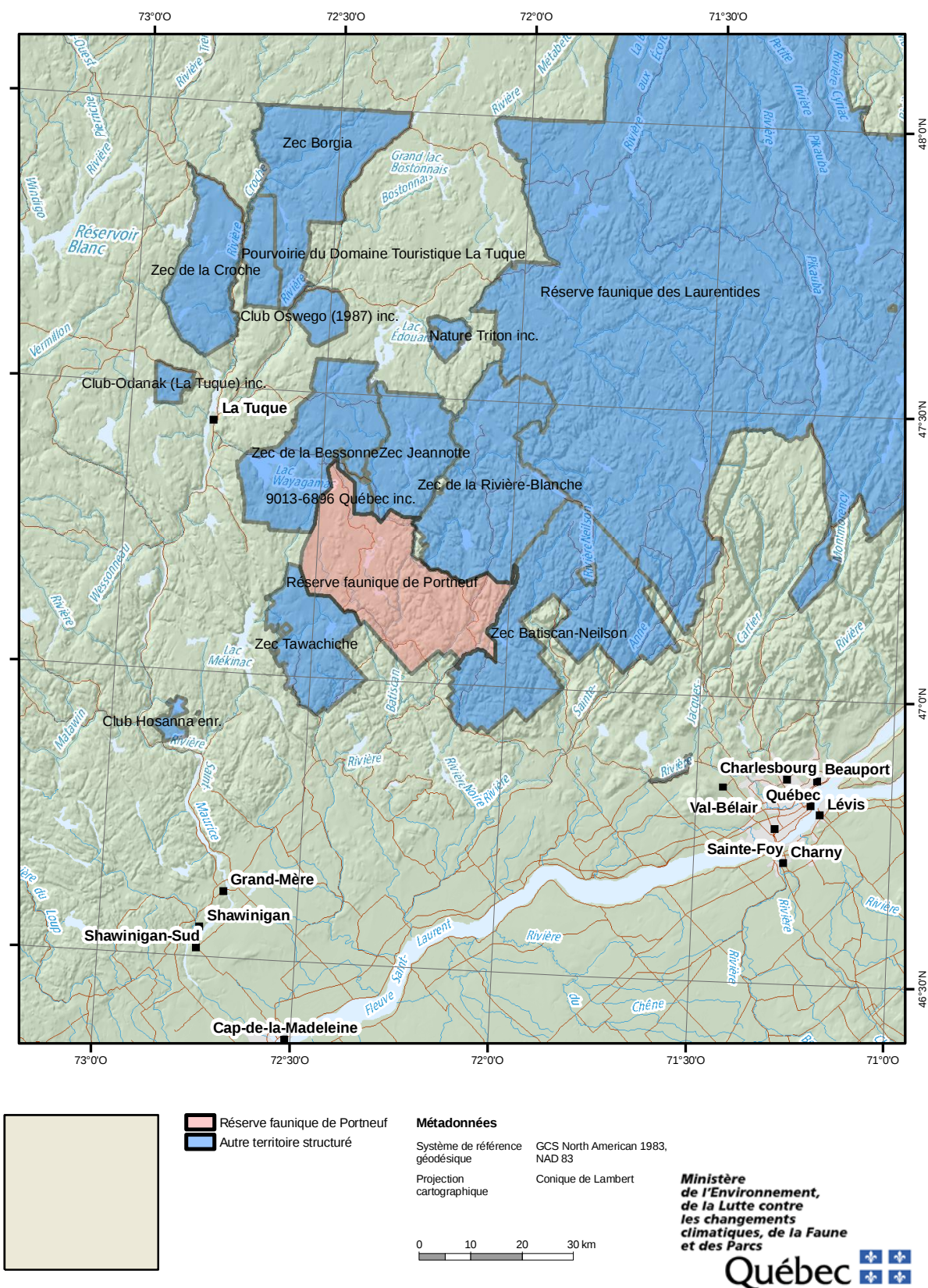


Figure 1 : Localisation de la réserve faunique de Portneuf

3. OBJECTIFS DU PLAN D'ENSEMENCEMENT

Un plan d'ensemencement a pour objectif d'optimiser les ensemencements dans un territoire faunique structuré afin de préserver l'intégrité des communautés de poissons qui y sont présentes. De façon plus précise, il vise à :

- ✓ protéger les populations d'omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices;
- ✓ préserver la biodiversité (génétique, spécifique et écosystémique);
- ✓ optimiser les ensemencements;
- ✓ assurer la mise en valeur de la pêche sportive.

3.1. Protéger les populations d'omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices¹

Les populations indigènes d'omble de fontaine sont présentes dans les plans d'eau du Québec depuis le retrait des glaciers, il y a de cela environ 12 000 ans. L'isolement des populations a fait en sorte qu'elles se sont adaptées pour répondre aux conditions environnementales auxquelles elles ont été soumises. Cela leur permet de bénéficier d'une adaptation optimale (*fitness*) et leur confère une valeur génétique et patrimoniale qu'il importe de préserver. En effet, compte tenu de leur patrimoine génétique, les populations indigènes sont parfaitement acclimatées à leur milieu et sont davantage en mesure de s'adapter à un changement de conditions environnementales que les poissons d'élevage.

Dans la majorité des cas, la protection des populations d'omble de fontaine indigènes s'avère la meilleure option de gestion pour maintenir une pêcherie. Les modalités de suivi dans les territoires fauniques structurés (dénombrement de la récolte, données de masse et d'effort de pêche), conjuguées à une gestion rigoureuse des contingents (quotas annuels), sont normalement suffisantes pour assurer la pérennité des stocks si l'habitat de l'espèce est adéquat à chacun des stades de sa croissance.

Le recours à des ensemencements de mise en valeur afin d'augmenter l'offre de pêche dans un plan d'eau peut avoir des impacts négatifs sur la population indigène, dont les principaux sont (MRNF, 2008) :

- ✓ la compétition avec les individus indigènes et la prédation;
- ✓ les impacts génétiques (taille effective, structure, diversité);
- ✓ l'introduction d'agents pathogènes et de parasites;
- ✓ l'introduction accidentelle de nouvelles espèces;
- ✓ l'augmentation de la pression de pêche;
- ✓ le risque d'hybridation.

Conséquemment, il s'avère judicieux, biologiquement et économiquement, de protéger les populations indigènes autoperpétuatrices des plans d'eau du Québec.

3.2. Préserver la biodiversité

En plus d'avoir des impacts négatifs sur la population d'omble de fontaine indigène, l'ensemencement est susceptible d'affecter directement ou indirectement plusieurs organismes présents dans le milieu : poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens, invertébrés, etc. (MRNF, 2008). Les impacts potentiels de l'ensemencement sur ces organismes doivent être pris en compte lors de l'élaboration d'un plan d'ensemencement.

3.3. Optimiser les ensemencements

Le succès d'un ensemencement dépend de plusieurs facteurs, dont l'habitat, la communauté locale, la capacité de support du milieu, l'espèce utilisée, l'origine génétique, le stade de développement, la qualité du poisson, de même que la méthode employée et la période d'ensemencement. Des fascicules d'aide à l'ensemencement des plans d'eau (MDDEFP, 2013) ont été produits pour les principaux poissons d'intérêt sportif du Québec afin d'aider les gestionnaires et les exploitants de territoires fauniques structurés à optimiser leurs ensemencements.

¹ Population se renouvelant d'elle-même par la reproduction naturelle.

3.4. Assurer la mise en valeur de la pêche sportive

L'ensemencement est surtout utilisé pour satisfaire à une demande de pêche plus grande que la productivité d'un plan d'eau. Selon un sondage mené en 2004 par la Fédération des pourvoiries du Québec, le recours à l'ensemencement pour soutenir l'offre de pêche était alors incontournable pour 74 % des répondants (Dumont et Blanchet, 2007), ce qui illustre bien l'importance de cette pratique pour l'industrie.

C'est l'ensemencement de type dépôt-retrait, le plus courant, qui répond le mieux à cette réalité avec quelque 900 tonnes de poissons ensemencés annuellement (Morin, 2003). Ce type d'ensemencement consiste à introduire dans un plan d'eau des poissons de taille capturable à la pêche sportive, ce qui implique qu'une proportion élevée de poissons de taille intéressante peut être capturée dans un court délai. Lorsque le succès de pêche tend à diminuer, d'autres ensemencements ont lieu.

Plusieurs gestionnaires de territoires fauniques structurés ont recours à ce type d'ensemencement et les retombées économiques d'une telle pratique sont importantes. D'ailleurs, le Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA) de l'Université Laval estimait que les ensemencements généreraient des dépenses de pêche supplémentaires d'environ 40 millions de dollars au Québec en 1999 (Doyon et collab., 2001), alors que le MRNF estime cette dépense à près de 142,6 millions de dollars en 2011.

Une attention particulière doit être portée au succès des pratiques d'ensemencement en termes de taux de retour des poissons ensemencés à la pêche sportive. De petites quantités de poissons ensemencés régulièrement donnent habituellement de meilleurs résultats qu'un seul ensemencement avec un nombre élevé de poissons.

4. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGAL

En matière d'aquaculture, le gouvernement du Québec encadre les activités ainsi que les espèces autorisées. Le Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (RAVP) autorise notamment la production, l'élevage, la garde en captivité, l'ensemencement et le transport de plusieurs espèces de poissons, selon un zonage aquacole qui lui est propre (voir annexe 2). Le RAVP prévoit également, surtout pour les régions situées au nord-est de la province, des restrictions quant à l'origine des lignées génétiques utilisées. Rappelons que pour transporter du poisson vivant au Québec ou pour l'ensemencer, on doit obtenir un permis. Dans le cas de l'omble de fontaine, ce permis est délivré directement par le pisciculteur et, dans celui des autres espèces, c'est la direction générale du MELCCFP en région qui le délivre.

En plus des exigences réglementaires prévues dans le RAVP, certaines actions retenues en marge des *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* consistent à donner une portée légale aux plans d'ensemencement réalisés pour les réserves fauniques, les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoiries avec droits exclusifs.

Cela a été rendu possible grâce aux nouveaux pouvoirs alors accordés au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. En effet, une modification de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) permet de reconnaître le caractère légal d'un plan d'ensemencement et, conséquemment, les différentes restrictions s'appliquant aux espèces de poissons qui y sont inscrites. Le plan d'ensemencement prend effet au moment de sa publication et dure dix ans, ou jusqu'à la publication d'un nouveau plan. Le plan d'ensemencement ne pourra être modifié qu'une fois ce délai expiré, pour assurer une continuité si le délégataire, le conseil d'administration ou les orientations de gestion (du Ministère ou du délégataire) changent. Une mise à jour est toutefois possible à mi-plan à la demande de l'une des parties.

Les délégataires ont la responsabilité de faire appliquer le plan d'ensemencement sur leur territoire. Quiconque, qu'il s'agisse du délégataire ou d'un citoyen, contrevient aux dispositions d'un plan d'ensemencement établi en vertu de l'article 73.1 de la LCMVF commet une infraction et est passible, pour une première offense, d'une amende d'au moins 2 500 \$ et d'au plus 12 500 \$. Dans le cas d'une récidive dans les cinq années suivant la condamnation pour une infraction à la même disposition, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins 7 500 \$ et d'au plus 37 500 \$, et le juge peut en outre le condamner à l'emprisonnement pour une période maximale d'un an.

5. CRITÈRES POUR AUTORISER OU INTERDIRE UN ENSEMENCEMENT

Une liste de critères encadrant l'élaboration des plans d'ensemencement a été établie par un comité de travail composé de membres de la Direction de l'expertise sur la faune aquatique et des Directions régionales de la gestion de la faune. Cette liste a été approuvée à l'hiver 2007 lors de l'Atelier sur la faune aquatique, de l'Atelier sur les territoires fauniques structurés et de la consultation de partenaires nationaux. Les ensemencements sont interdits sur les plans d'eau répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :

- ✓ présence de l'omble chevalier *oquassa*;
- ✓ présence d'une espèce à statut précaire susceptible d'être perturbée par un ensemencement;
- ✓ absence confirmée de poissons dans un lac (lac sans poisson [LSP]);
- ✓ plan d'eau n'ayant jamais étéensemencé, abritant une population allopatrique de poissons;
- ✓ plan d'eau pour lequel les données disponibles sont insuffisantes, sauf si au moins un ensemencement a eu lieu au cours des six dernières années.

Propre à l'omble de fontaine

- ✓ Plan d'eau ayant un rendement naturel moyen supérieur ou égal au rendement naturel moyen des lacs du territoire de même catégorie de superficie (> 20 ha ou ≤ 20 ha) pour les deux dernières générations de l'espèce (6 ans) et qui n'a pas étéensemencé au cours de cette période.

Propre au touladi

- ✓ Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le touladi, sont de plus de 2,5 touladis/filet-nuit dans le cas d'une population planctonophage (croissance lente) et de plus de 1,5 touladi/filet-nuit dans le cas d'une population ichtyophage (croissance rapide), sauf si l'historique d'ensemencement démontre que l'intégrité génétique de la population est irrémédiablement perturbée (voir l'*Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* propre au touladi [MDDEFP, 2013]).

Propre au doré

- ✓ Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le doré jaune, sont de plus de 1,0 doré/filet-nuit.

Notes :

- *Ces restrictions ne s'appliquent pas aux ensemencements de conservation.*
- *Le transfert de poissons indigènes de même que le dépôt d'œufs sont considérés comme des ensemencements.*
- *Une grille d'aide à la décision pour l'ensemencement de l'omble de fontaine figure à l'annexe 4.*

6. ANALYSE DES PLANS D'EAU DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Après l'analyse des plans d'eau de la réserve faunique de Portneuf en fonction des critères présentés à la section précédente, deux catégories de plans d'eau, dont la liste détaillée figure à l'annexe 1, composent le plan d'ensemencement :



Plan d'eau à ensemencement proscrit : Vise l'autoperpétuation, la protection de la biodiversité (écosystémique et propre aux populations de poissons) et le maintien de l'intégrité génétique des populations indigènes de poissons.



Plan d'eau à ensemencement permis : Permet de répondre aux besoins de mise en valeur de la pêche sportive, de supporter l'offre de pêche et de favoriser le développement économique régional.

6.1. Présence de l'omble chevalier *oquassa*

L'omble chevalier dulcicole (*Salvelinus alpinus oquassa*) est susceptible d'être désigné comme espèce menacée ou vulnérable au Québec. On ne le trouve plus que dans environ 315 plans d'eau connus dans son aire de répartition, dont 90 % se trouvent en territoire québécois (282 plans d'eau). Ces populations constituent un vestige des populations anadromes qui vivaient, il y a environ 12 000 ans, dans la mer de Champlain ainsi que dans l'océan Atlantique (Dumont, 1982). Par conséquent, elles possèdent une grande valeur génétique et patrimoniale.

L'ensemencement dans des plans d'eau où l'omble chevalier dulcicole est présent pourrait avoir des effets nuisibles, notamment une augmentation de la pression de pêche indirecte sur l'omble chevalier et un risque accru d'introduction de pathogènes, de parasites et d'espèces qui pourraient nuire à l'omble chevalier. Il est également possible qu'une compétition interspécifique ainsi qu'une hybridation avec certaines espèces de salmonidés se produisent, ce qui pourrait aussi causer du tort aux populations indigènes d'omble chevalier, voire les faire disparaître (Johnson, 1980; Kircheis, 1980 *in* Bouchard, 1999).

En raison du statut de l'omble chevalier *oquassa* et des risques associés à l'ensemencement, il est interdit d'ensemencer les plans d'eau qui abritent cette sous-espèce. Selon l'état actuel de la connaissance, on trouve 13 plans d'eau abritant de l'omble chevalier *oquassa* sur le territoire de la réserve faunique de Portneuf (tableau 2).

Tableau 2 : Lacs à omble chevalier *oquassa* sur la réserve faunique de Portneuf

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau
Bellevue, Lac	08263
Bouchard, Lac	08331
Cordon, Lac du	18504
Cristal, Lac	07384
Eau Claire, Lac à l'	08904
Fou, Lac	08348
Genest, Lac	08366
Lapeyrère, Lac	01580
Orignal, Lac à l'	08284
Robinson, Lac	08353
Sapin, Lac	08332
Trampe, Lac	08337
Travers, Lac de	01606

6.2. Présence d'une espèce à statut précaire

Certaines espèces de poissons à statut précaire risquent d'être perturbées par des ensemencements en raison de la compétition interspécifique et de la prédation (MRNF, 2008). De plus, certaines espèces de moules d'eau douce risquent d'être mises en danger par les variations que peuvent entraîner les ensemencements au sein des populations de poissons hôtes des glochidies (larves des moules).

Par conséquent, l'ensemencement est interdit sur les plans d'eau abritant une espèce à statut précaire susceptible d'être perturbée par celui-ci (tableau 3). Pour savoir si une espèce à statut précaire est présente dans un plan d'eau, il faut consulter le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec à l'adresse www.cdpnq.gouv.qc.ca.

Tableau 3 : Liste des espèces à statut précaire susceptibles d'être affectées négativement par un ensemencement

Nom vernaculaire	Impact appréhendé	Commentaire
Mulette-perlière de l'Est	Influence sur la population de poissons hôtes	L'ensemencement peut avoir des effets négatifs sur les poissons hôtes de la mullette-perlière de l'Est en réduisant leur abondance par la prédation ou la compétition. La principale espèce hôte est le saumon Atlantique.
Cisco de lac (population de printemps)	Prédation et compétition	Les salmonidés de taille suffisante peuvent se nourrir et entrer en compétition avec les ciscos de lac.
Ombre chevalier <i>oquassa</i>	Prédation et compétition	Le touladi et l'ombre moulac peuvent se nourrir d'ombre chevalier <i>oquassa</i> et entrer en compétition avec l'espèce.
Chabot de profondeur	Prédation	Le chabot de profondeur constitue une part importante de l'alimentation du touladi et de l'ombre moulac.
Méné laiton	Prédation	La présence de méné laiton est souvent associée à la quasi-absence de prédateurs.
Garrot d'Islande	Compétition alimentaire	Les poissons se nourrissant d'invertébrés sont susceptibles d'entrer en compétition avec le garrot d'Islande.
Grèbe esclavon	Compétition alimentaire lors de ses migrations	Les poissons se nourrissant d'invertébrés sont susceptibles d'entrer en compétition avec le grèbe esclavon.
Tortue musquée	Prédation sur les jeunes	Les gros poissons peuvent se nourrir de jeunes tortues musquées (ex. : touladi, ombre moulac).
Tortue des bois	Prédation sur les jeunes	Les gros poissons peuvent se nourrir de jeunes tortues des bois (ex. : touladi, ombre moulac).
Salamandre pourpre	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres pourpres.
Salamandre sombre du Nord	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres sombres du Nord.
Grenouille des marais	Prédation	Les gros poissons peuvent se nourrir de grenouilles des marais.
Aesche Cyrano	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Cordulie bistrée	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Érythème des étangs	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Érythrodiplax côtier	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.

Gomphe ventru	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Ophiogomphe bariolé	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Sympétrum bagarreur	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.

Selon l'état actuel de la connaissance, on retrouve des occurrences de l'omble chevalier *oquassa* sur 13 plans d'eau (tableau 2) et de tortue des bois sur 8 plans d'eau du territoire (annexe 1). Aucune autre espèce pouvant être influencée négativement par les ensemencements de poissons n'est retrouvée dans la réserve faunique de Portneuf.

6.3. Plans d'eau sans poisson (LSP)

Les plans d'eau n'abritant aucun poisson (LSP) constituent des écosystèmes particuliers. Ils supportent une diversité d'espèces et une abondance plus importante que dans les plans d'eau abritant des populations de poissons (Drouin *et al.*, 2006; Couture, 2002). De plus, le garrot d'Islande fréquente de façon importante les petits plans d'eau (< 10 ha) sans poisson situés en altitude (Robert *et al.*, 2000; Robert *et al.*, 2008). La préservation de ces écosystèmes particuliers s'avère judicieuse afin de maintenir intacts l'assemblage spécifique et la diversité de ces milieux.

Selon les connaissances actuelles, on retrouve sur le territoire de la réserve faunique de Portneuf, trois plans d'eau sans poisson (tableau 4).

Tableau 4 : Lacs sans poisson connus de la réserve faunique de Portneuf.

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau
Aurèle, Lac	08367
Mésièrè, Lac	11468
Pan, Lac	11437

6.4. Plans d'eau n'ayant jamais été ensemencés, abritant une population allopatrique

L'omble de fontaine est une espèce largement répandue au Québec. Sa préférence pour les cours d'eau et les lacs d'eau fraîche, claire et bien oxygénée de même que sa grande tolérance à la salinité lui ont permis d'occuper l'ensemble de la péninsule québécoise, y compris les régions côtières habitées par des populations anadromes (truite de mer, Lacasse et Magnan, 1994). On présume que l'omble de fontaine a longtemps été la seule espèce de poisson présente dans une grande partie des plans d'eau de la Mauricie, des Laurentides, du Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Cependant, l'essor de la pêche sportive a fait en sorte que de nombreuses espèces utilisées comme poissons appâts ont été introduites dans des plans d'eau qui abritaient à l'origine une population d'omble de fontaine en allopatrie, c'est-à-dire que cette espèce était la seule présente dans le plan d'eau.

De nos jours, les zones dans lesquelles se trouvent les populations en situation d'allopatrie se limitent aux monts Valin, au nord de la rivière Saguenay et aux Laurentides, entre Québec et le Saguenay (Lacasse et Magnan, 1994).

La rareté relative des plans d'eau avec une population de poissons en allopatrie et leur rendement de pêche élevé méritent qu'on leur accorde une protection particulière au regard des ensemencements afin de limiter les risques d'introduction de compétiteurs, de pathogènes, de maladies et d'impacts génétiques qui peuvent provoquer un déséquilibre écologique, une baisse de productivité du plan d'eau et une diminution de la croissance et de la survie des spécimens qui y vivent. Les plans d'eau allopatriques de la réserve faunique de Portneuf sont indiqués dans le tableau synthèse du plan d'ensemencement (annexe 1).

6.5. Plans d'eau à omble de fontaine n'ayant pas étéensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche supérieur à la moyenne

Certains plans d'eau affichent des rendements naturels de pêche supérieurs à la moyenne, même si les espèces trouvées et recherchées pour la pêche évoluent en sympatrie. Comme ces plans d'eau offrent déjà un bon rendement, il n'y a aucun avantage biologique ou économique à les ensemenecer, car les populations en place semblent suffire au renouvellement des stocks.

Les grands plans d'eau présentent habituellement des rendements de pêche plus faibles que les petits puisqu'ils sont généralement plus profonds, donc moins productifs. Ainsi, les rendements de pêche des grands et des petits plans d'eau ne peuvent être comparés entre eux. Pour l'élaboration des plans d'ensemencement, la superficie des petits plans d'eau a été fixée à 20 hectares et moins et celle des grands, à plus de 20 hectares. Cette distinction vise à éviter que l'ensemencement soit autorisé dans les grands plans d'eau et proscrit dans les petits, ces derniers présentant des rendements de pêche nettement plus élevés.

Afin de calculer le rendement naturel moyen du territoire et celui de chacun des plans d'eau, les données utilisées ne doivent pas avoir été influencées par un ensemencement antérieur. Il faut donc retirer des analyses toutes les données récoltées lors de l'année du dernier ensemencement et au cours des trois années subséquentes. Cette période *tampon* de quatre ans a été établie sur les bases suivantes : 1) les populations naturelles d'omble de fontaine indigènes exploitées comptent rarement une quantité importante d'individus de plus de quatre ans; 2) les ombles de fontaine de lignée F(1) ensemencés à l'âge 1+, sont capturés dans des proportions pouvant atteindre 100 % dans les trois années suivant leur ensemencement (Fraser, 1981). Comme la dernière classe d'âge en importance représentée dans les pêches expérimentales visant à la caractérisation de populations indigènes est celle de quatre ans, on peut supposer que trois ans après l'ensemencement, les poissons de 1+ an ont été prélevés, qu'ils ont été victimes de prédation ou qu'ils sont morts de cause naturelle. Comme les ensemencements en territoires fauniques structurés sont normalement faits avec des ombles de fontaine âgés d'au moins un an qui ont donc une taille suffisante pour être pêchés, quatre années d'influence seront considérées en comptant l'année de dépôt comme l'an 1.

Les rendements moyens obtenus pour les plans d'eau de 20 hectares ou moins et de plus de 20 hectares de la réserve faunique de Portneuf sont présentés dans le tableau 5. Les plans d'eau dont le rendement moyen est supérieur à la moyenne du territoire sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 5 : Rendements moyens des plans d'eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha pour la réserve faunique de Portneuf.

Superficie	Nombre de lacs	Rendement moyen (kg/ha)	Période
20 ha et moins	263	2,12	2016-2021
Plus de 20 ha	41	0,51	2016-2021

Tableau 6 : Lacs avec un rendement naturel plus élevé que la moyenne pour des lacs de même catégorie de taille.

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)
20 ha et moins			
Coin, Lac du	11659	4,53	34,46
Daraise, Lac de la	11607	5,32	2,48
Deux Baies, Lac des	08269	7,94	3,91
Gautron, Lac	08318	3,50	2,18
Hizoire, Lac	11440	4,61	3,42
Levier, Lac	18501	2,73	3,18
Main de Fer, Lac	08324	18,12	5,31
Mousseux, Lac	11473	3,47	2,42
Orignal, Lac à l'	08284	4,32	5,59
Passa, Lac	18502	1,30	13,16
Pennée, Lac	08268	4,50	3,54
Pique, Lac	11551	2,20	3,15
Sapin, Lac	08332	2,59	2,48
Scott, Petit lac	11490	9,58	2,49
Plus de 20 ha			
Central, Lac	08313	55,23	0,60
Charles, Lac à	26860	23,40	0,89
Coin, Lac du	02289	52,40	2,30
Cristal, Lac	07384	74,22	0,83
Duhamel, Lac	08279	35,66	1,12
Jumeau, Deuxième lac	08362	23,82	0,82
Landry, Lac	08325	24,03	2,00
Leroy, Lac	11505	20,60	0,60
Stein, Lac	08276	21,41	0,62
Veillette, Lac	08320	37,35	1,05
Vert, Lac	08333	22,12	1,50

6.6. Plans d'eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes

Les ensemencements sont interdits sur les plans d'eau où les données relatives aux critères d'élaboration des plans d'ensemencement ne sont pas disponibles, sauf si ces derniers ont fait l'objet d'au moins un ensemencement au cours des six dernières années (annexe 1). Comme pour le calcul des rendements naturels moyens, il faut éliminer toutes les données pouvant être influencées par des ensemencements récents. Pour une année d'ensemencement donnée, peu importe le stade de développement des poissons ensemencés, l'année d'ensemencement constitue l'an 1 et son influence s'étendra sur une période de quatre ans. Ainsi, pour un lac ensemencé en 2020, des répercussions peuvent se faire sentir jusqu'en 2023 (2020, 2021, 2022, 2023). La liste des plans d'eau de la réserve faunique de Portneuf pour lesquels les données sont insuffisantes pour en faire l'analyse figure dans l'annexe 1.

6.7. Autres considérations

6.7.1. Ensemencement en truite arc-en-ciel, en truite brune et en omble moulac

Le Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (RAVP) prévoit que l'espèce à utiliser pour l'ensemencement doit déjà être présente dans le plan d'eau visé, sauf pour l'omble de fontaine, l'omble moulac, l'omble lacmou, la truite brune et la truite arc-en-ciel. Cependant, conformément aux *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (action 3.8), il est recommandé de recourir à l'ensemencement avec des espèces exotiques et hybrides uniquement lorsque l'habitat est déficient et qu'il ne peut supporter des espèces indigènes recherchées pour la pêche sportive (MRNF, 2008). De plus, même si l'ensemencement de ces espèces est autorisé par le RAVP, dans certains cas, il se pourrait que des motifs de conservation soient invoqués pour interdire l'ensemencement, conformément à l'article 54 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF).

Dans la zone aquacole 14, où est située la réserve faunique de Portneuf, l'ensemencement de truites arc-en-ciel ou de truites brunes est interdit. Cette interdiction ne vise cependant pas les hybrides de l'omble de fontaine et du touladi (omble moulac et omble lacmou).

Les gestionnaires de la réserve faunique de Portneuf procèdent déjà à plusieurs ensemencements en omble moulac sur le territoire. Ces ensemencements vont se continuer tant que les gestionnaires considèrent que les ensemencements en ombles hybrides répondent à leurs besoins en termes d'offre de pêche et de saine gestion de leur territoire.

6.7.2. Prise en considération du bassin versant des plans d'eau

Certains plans d'eau ne répondent pas aux critères proscrivant les ensemencements, mais sont par contre situés dans le même sous-bassin versant qu'un ou plusieurs plans d'eau qui y répondent. Afin de protéger l'intégrité de ces derniers, il est parfois nécessaire d'interdire l'ensemencement dans l'ensemble d'un secteur.

La situation géographique du plan d'eau en question par rapport à ceux qui présentent des contraintes doit alors être évaluée. Selon l'espèce visée et sa capacité à se déplacer, il faut alors déterminer le risque de colonisation vers l'amont et vers l'aval.

Les gestionnaires de la réserve faunique de Portneuf n'ont pas de préoccupations particulières quant au risque de colonisation du territoire par les poissons provenant des différents ensemencements autorisés.

6.7.3. Besoins particuliers liés à la gestion du territoire

Les préoccupations des délégataires et les besoins qu'ils expriment doivent être pris en considération lors de l'élaboration des plans d'ensemencement. En effet, certains besoins particuliers de mise en valeur ou de conservation peuvent amener le Ministère ou le délégataire à aller à l'encontre de l'analyse ayant servi à établir les critères d'élaboration des plans d'ensemencement. Ces cas particuliers doivent faire l'objet d'une discussion et d'un consensus entre le Ministère et le délégataire.

Exemples :

- ✓ ensemençer un lac qui ne devrait pas l'être selon les critères d'élaboration du plan d'ensemencement;
- ✓ proscrire l'ensemencement dans un lac qui devrait l'être selon les critères d'élaboration du plan d'ensemencement.

Pour des raisons de mise en valeur et de prise en considération des caractéristiques uniques à chaque territoire, des plans d'eau pourraient être ensemençés en omble de fontaine même s'ils ne répondent pas aux critères d'élaboration d'un plan d'ensemencement.

La liste des plans d'eau de la réserve faunique de Portneuf pouvant être ensemençés en fonction de leurs besoins particuliers figurent à l'annexe 1.

6.8. Plans d'eau à ensemençement permis

Les plans d'eau qui ne sont pas soumis aux contraintes présentées précédemment peuvent être ensemençés si le plan d'ensemencement est conforme au zonage aquacole (annexe 2) et s'il répond aux orientations de gestion de la réserve faunique de Portneuf souhaitées par les délégataires. Il est recommandé de se référer aux fascicules *Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* (MDDEFP, 2013) pour connaître les modalités et les contraintes d'ensemencement pour chaque espèce susceptible d'être ensemençée.

Tableau 7 : Plans d'eau pour lesquels les ensemençements sont permis

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau
Amanites, Lac des	11575
Ampoule, Lac	11447
Arcand, Lac	08336
Aulnes, Lac des	08319
Beaujour, Lac	02250
Belles-de-Jour, Lac des	11620
Boisvert, Lac	11571
Bolets, Lac des	11624
Bon Lac, Le	08265
Boswell, Lac	08346
Bourquin, Lac	11442
Brancheau, Lac	11458
Burroughs, Lac	08343
Canton, Lac	40213
Cap Rouge, Lac du	08356
Caribou, Lac du	11528
Casgrain, Lac	08329
Cauchon, Étang	F1662
Central, Lac	08313
Central, Petit lac	08315
Chanterelles, Lac des	11576
Charlie, Lac	11535
Circulaire, Lac	11499
Clair, Lac	08288
Couchant, Lac du	11545
Crapet, Lac	11555
Daphnies, Lac des	11504
Daunay, Lac	11642
Dechêne, Lac	08277

Deslattes, Lac	08326
Digue, Lac de la	11553
Donnery, Lac	11698
Doucet, Lac	08896
Edgar, Lac	08275
Ermite, Lac de l’	11508
Gameau, Lac	11582
Genetot, Lac	11727
George, Lac	11603
Gérald, Lac	08888
Germain, Lac	08338
Gervais, Lac	11474
Gilardeau, Lac	02256
Gillon, Lac	11556
Gosselin, Lac	08271
Goujon, Lac	08322
Guyaumar, Lac	11729
Hausseau, Lac	08317
Jamot, Lac	08370
Jumeau, Premier lac	08360
Lanctôt, Lac	08339
Landry, Lac	08325
Lebrodeur, Lac	11456
Lemieux, Lac	08368
Leneuf, Lac	08327
Levant, Lac du	11548
Liévain, Lac	11443
Lindsay, Lac	08355
Liserons, Lac des	11507
Long, Lac	08345
Loup, Lac du	08915
Lycopodes, Lac des	11625
Maigret, Lac	11500
Méthot, Lac	08354
Mousses, Lac des	27760
Narcisses, Lac des	11609
Original, Lac	08701
Ours, Lac à l’	08280
Ours, Petit lac à l’	08281
Parke, Lac	18503
Passa, Lac	18502
Pelletier, Lac	08267
Perdrix, Lac	08286
Périllard, Lac	11584
Poissonneux, Lac	08288
Pont de Bois, Lac du	11496
Préjean, Lac	11453
Proulx, Lac	08272
Rivard, Lac	11477
Rivière, Lac de la	08899
Samson, Lac	08903
Sans Décharge, Lac	08321
Sissou, Lac	08266

Talbot, Lac	08274
Tantinet, Lac	11585
Tessier, Lac	08270
Triplet, Deuxième lac	11558
Triplet, Troisième lac	11557
Truite, Lac à la	08323
Vadenet, Lac	11639
Veillette, Lac	08320
Versicolore, Lac	11573
Vesses-de-Loup, Lac des	11578
Voisin, Lac	11680

7. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET CONCLUSION

Le plan d'ensemencement de la réserve faunique de Portneuf est présenté sous la forme d'un tableau synthèse. Celui-ci figure à l'annexe 1 et est sommairement illustré à la figure 2.

Avec son plan d'ensemencement, la réserve faunique de Portneuf dispose d'un outil novateur qui lui permettra d'optimiser la gestion de son territoire, tout en assurant la préservation des populations indigènes et de la biodiversité.

Pour ce faire, la réserve faunique de Portneuf pourra procéder à différents ensemencements dans 92 lacs où cela est permis. Ceux-ci représentent 30 % des plans d'eau du territoire (tableaux 7 et 8). Par ailleurs, les ensemencements seront proscrits dans 211 plans d'eau, ce qui équivaut à 70 %.

Tableau 8 : Synthèse des résultats

Situation	N ^{bre} de plans d'eau	N ^{bre} de plans d'eau où l'ensemencement est permis
Présence d'ombles chevaliers <i>oquassa</i>	13	0
Plan d'eau sans poisson	3	0
Allopatrie sans ensemencement	16	0
Présence d'une espèce à statut précaire	8	1
Données insuffisantes	217	48
Lac de 20 ha et moins avec rendement supérieur à la moyenne	14	1
Lac de plus de 20 ha avec rendement supérieur à la moyenne	11	3
Cas particulier des lacs dont le rendement est jugé important même s'il est inférieur à la moyenne	0	0
Cas de protection d'un bassin versant	0	0
Lac en déficience d'oxygène	0	0
Lacensemencé au cours des 6 dernières années	65	63
Total des ensemencements permis		92 (30 %)
Total des ensemencements proscrits		211 (70 %)

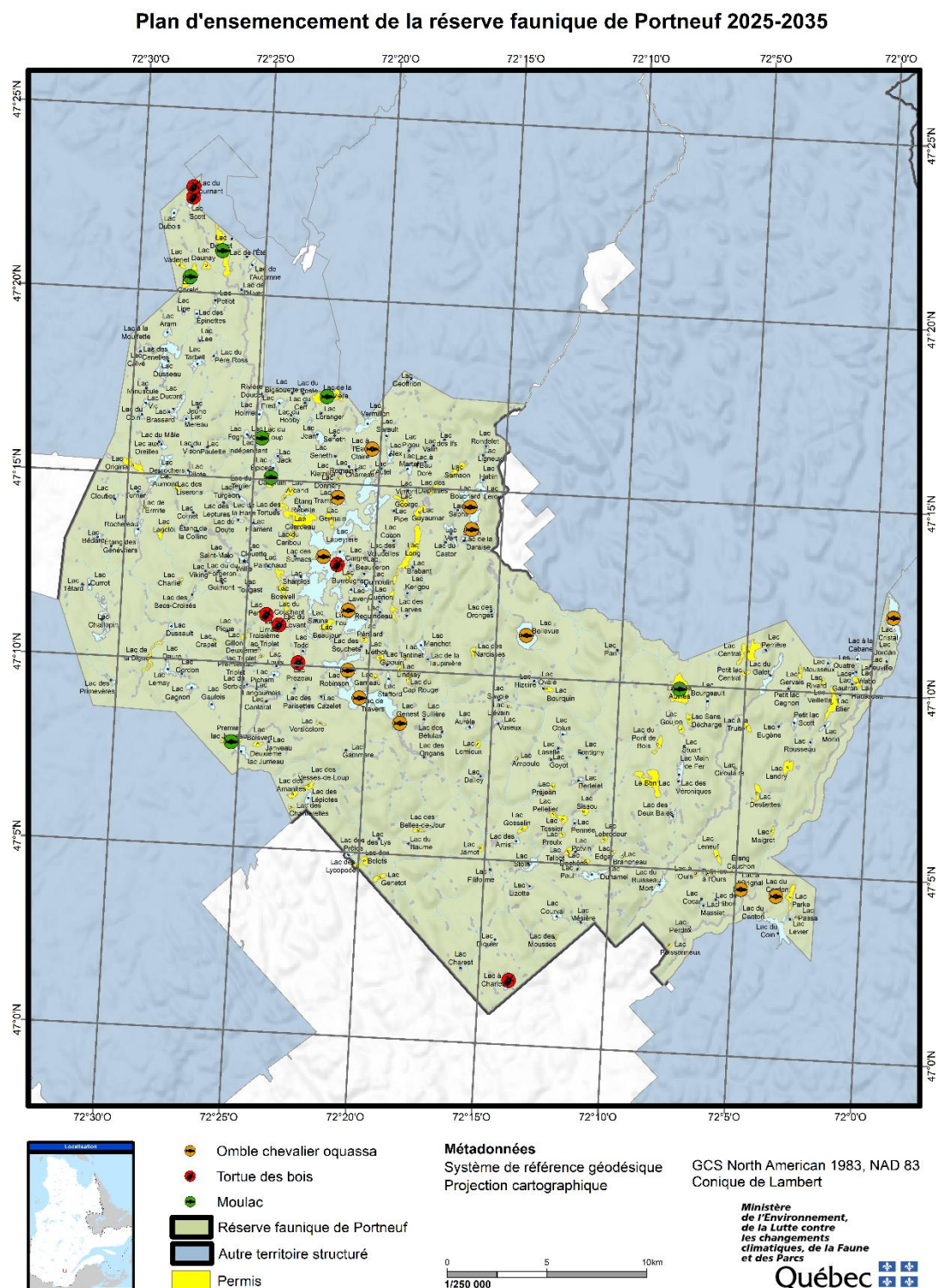


Figure 2 : Plan d'ensemencement de la réserve faunique de Portneuf

BIBLIOGRAPHIE

- BOUCHARD, F. 1999. Plan de protection des populations d'omble chevalier des lacs Paul et Thibault. Faune et Parcs Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Zac des Chic-Chocs. 53 p.
- COUTURE, B. 2002. Les ensemencements de poissons en eaux douces : positifs pour les pêcheurs, mais négatifs envers la diversité biologique, l'éthique et le développement durable. Essai pour l'obtention du grade de Maître en environnement. Faculté des Sciences, Université de Sherbrooke. 73 p.
- DOYON, M., I. CHARRON et S. JULIEN. Valeur et impact économique de l'aquaculture canadienne en eau douce : état actuel (1999) et potentiel de développement. Université Laval, décembre 2001. 131 p.
- DROUIN, A., P. SIROIS et P. ARCHAMBAULT. 2006. Structure des communautés d'invertébrés et des espèces d'amphibiens dans des lacs avec et sans omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) en forêt boréale. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat., 2628, 40 p.
- DUMONT, P. 1982. Dispersion post-glaciaire de l'omble chevalier d'eau douce (*Salvelinus alpinus*) dans le Québec méridional. Naturaliste canadien 109 : 229-234.
- DUMONT, B., et S. BLANCHET. 2007. Journée de réflexion sur l'avenir des ensemencements au Québec – Compte rendu. Document réalisé par la Fédération des pourvoiries du Québec en collaboration avec la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec. 10 p. + 4 annexes.
- FRASER, J. M. 1981. Comparative survival and growth of planted wild, hybrid, and domestic strains of brook trout (*Salvelinus fontinalis*) in Ontario lakes. Canadian Journal of Fisheries and Aquatic Sciences 38:1672–1684.
- JOHNSON, L. 1980. The Arctic charr, *Salvelinus alpinus*. Pages 15-98. In: E.K. Balon (ed.). Charrs : Salmonid fishes of the genus *Salvelinus*. Dr. W. Junk Publishers, The Hague, Netherlands.
- LACASSE, S., et P. MAGNAN. 1994. Distribution post-glaciaire de l'omble de fontaine dans le bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent : impact des interventions humaines. Université du Québec à Trois-Rivières, pour le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Trois-Rivières.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2008. Lignes directrices sur les ensemencements. Secteur Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec. 41 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2013. Outils d'aide à l'ensemencement des plans d'eau. Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec. Comprend neuf fascicules.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2013a. Cadre d'élaboration d'un plan d'ensemencement. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec. 18 p. + annexes.
- MORIN, R. 2003. La production piscicole au Québec. [en ligne]. [Réf. Novembre 2007]. Accessible sur le site Internet : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Peches/md/Publications/statistiquesetprofil/STPED02.htm>
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. 2003. Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques. 25 p. + annexes.

ROBERT, M., D. BORDAGE, J.-P. L. SAVARD, G. FITZGERALD et F. MORNEAU. 2000. The Breeding Range of the Barrow's Goldeneye in Eastern North America. *The Wilson Bulletin*. Volume 112(1) pp. 1-7.

ROBERT, M., B. DROLET et J.-P. L. SAVARD. 2008. Habitat Features Associated with Barrow's Goldeneye Breeding in Eastern Canada. *The Wilson Journal of Ornithology*. Volume 120 (2). pp. 320–330.

ANNEXE 1 : TABLEAU D’ANALYSE ET DE SYNTHÈSE DU PLAN D’ENSEMENCEMENT DE LA RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatricie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
08901	Alex, Lac	16,77	-72,32679	47,26420			x									Proscrit		
11575	Amanites, Lac des	10,22	-72,37918	47,10859					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08273	Amis, Lac des	5,53	-72,22972	47,09276					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11447	Ampoule, Lac	2,53	-72,23213	47,13014												Permis	SAFO	
08908	Aram, Lac	10,79	-72,47902	47,31458					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08336	Arcand, Lac	15,09	-72,39499	47,24281					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08319	Aulnes, Lac des	91,42	-72,12667	47,16532								x				Permis	SAFO et SAFX	
11633	Aumond, Lac	1,35	-72,47402	47,24926					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08367	Aurèle, Lac	4,05	-72,26443	47,14328		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08905	Autel, Lac d'	2,69	-72,33221	47,25820					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11643	Automne, Lac de l'	8,40	-72,42504	47,34711					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11629	Baume, Lac du	1,83	-72,30077	47,08905			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
02250	Beaujour, Lac	20,81	-72,36247	47,18578												Permis	SAFO	
11594	Beauseron, Lac	3,22	-72,33972	47,21016					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11541	Becs Croisés, Lac des	3,74	-72,45291	47,19651					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11717	Bédard, Lac	8,72	-72,51773	47,22022					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11620	Belles-de-Jour, Lac des	7,45	-72,29475	47,09542					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
08263	Bellevue, Lac	95,29	-72,23005	47,18606	x											Proscrit		
11449	Belois, Lac	1,47	-72,19016	47,13406			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11452	Bertelet, Lac	7,57	-72,19070	47,12164			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11611	Bétulas, Lac des	1,16	-72,28242	47,14035					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11684	Bigaouette, Lac	0,97	-72,39392	47,29010					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11481	Blier, Lac	3,32	-72,02027	47,16628			x									Proscrit		
11571	Boisvert, Lac	7,58	-72,40406	47,13046					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11624	Bolets, Lac des	9,69	-72,32937	47,08019					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08265	Bon Lac, Le	73,53	-72,14405	47,12273												Permis	SAFO	
08346	Boswell, Lac	35,15	-72,39349	47,20138					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08331	Bouchard, Lac	55,35	-72,27179	47,24285	x											Proscrit		
11488	Bourgeault, Lac	5,47	-72,10782	47,16049					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11442	Bourquin, Lac	7,89	-72,21481	47,16212												Permis	SAFO	
11601	Brabant, Lac	1,98	-72,30783	47,21420					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11458	Brancheau, Lac	2,67	-72,15887	47,08819					x			x				Permis	SAFO	Données de prélèvement insuffisantes
11661	Brassard, Lac	1,74	-72,47498	47,27851					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08343	Burroughs, Lac	7,20	-72,34977	47,20786								x				Permis	SAFO	
08314	Cabane, Lac à la	10,15	-72,00984	47,18282					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11653	Calvé, Lac	4,41	-72,49633	47,30527					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11569	Cantarat, Lac	0,93	-72,40009	47,15014					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement

MELCCFP – Plan d’ensemencement de la réserve faunique de Portneuf 2025-2035

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
40213	Canton, Lac	0,79	-72,06421	47,06594					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08356	Cap Rouge, Lac du	7,98	-72,30563	47,16362					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11595	Cargré, Lac	6,20	-72,34910	47,21364					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11528	Caribou, Lac du	11,07	-72,38985	47,22608												Permis	SAFO	
08329	Casgrain, Lac	20,67	-72,40492	47,25149								x				Permis	SAFO et SAFX	
11606	Castor, Lac du	3,50	-72,28674	47,22631					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
F1662	Cauchon, Étang	2,21	-72,08616	47,08372					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11570	Cazelet, Lac	2,11	-72,36366	47,15342					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11654	Cenelles, Lac des	5,13	-72,48853	47,30676					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08313	Central, Lac	55,23	-72,08197	47,18380							x	x				Permis	SAFO	
08315	Central, Petit lac	7,80	-72,08382	47,17425					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11683	Cerf, Lac du	1,13	-72,38500	47,28596					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11576	Chanterelles, Lac des	3,55	-72,37978	47,10246					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
86771	Charest, Lac	1,78	-72,26216	47,03391					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
26860	Charles, Lac à	23,40	-72,22981	47,02948				x			x					Proscrit		Tortue des bois
11535	Charlie, Lac	2,88	-72,46117	47,20217												Permis	SAFO	
11724	Charlopin, Lac	42,05	-72,51194	47,18289					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11700	Charreau, Lac	2,91	-72,34891	47,25668					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11499	Circulaire, Lac	1,36	-72,08689	47,13061					x			x		x		Permis	SAFO	Données de prélèvement insuffisantes
-	Clouette, Lac	0,62	-72,41585	47,21810					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11716	Cloutier, Lac	5,32	-72,50774	47,23781					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11465	Cocar, Lac	0,73	-72,10514	47,07087			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11599	Cocon, Lac	3,23	-72,32101	47,22585					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
02289	Coin, Lac du	52,40	-72,05334	47,05703							x					Proscrit		
11659	Coin, Lac du	4,53	-72,49311	47,27669						x						Proscrit		
11522	Colline, Étang de la	0,50	-72,45147	47,22525					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
18504	Cordon, Lac du	19,70	-72,05625	47,07372	x											Proscrit		
-	Cornet, Lac	0,75	-72,45527	47,23371					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11545	Couchant, Lac du	1,47	-72,38927	47,18946					x			x		x		Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08285	Courval, Lac	10,16	-72,20024	47,05953					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11555	Crapet, Lac	2,34	-72,43661	47,17643					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
07384	Cristal, Lac	74,22	-71,98745	47,20222	x						x					Proscrit		
11720	Currot, Lac	8,84	-72,52138	47,19840					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08369	Dailey, Lac	3,48	-72,25544	47,12137			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11504	Daphnies, Lac des	9,93	-72,29668	47,25027					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11607	Daraise, Lac de la	5,32	-72,27486	47,22748						x						Proscrit		
11642	Daunay, Lac	9,92	-72,45566	47,34567								x				Permis	SAFO	
11554	Dauré, Lac	1,41	-72,46810	47,16662					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08277	Dechêne, Lac	6,63	-72,18321	47,08542					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08326	Deslattes, Lac	15,32	-72,07220	47,12019												Permis	SAFO	

MELCCFP – Plan d’ensemencement de la réserve faunique de Portneuf 2025-2035

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
08328	Desrochers, Lac	49,78	-72,47938	47,25085											x	Proscrit		Population de maskinongé autoperpétuatrice
08269	Deux Baies, Lac des	7,94	-72,12672	47,10756						x						Proscrit		
11553	Digue, Lac de la	17,33	-72,47758	47,16705												Permis	SAFO	
11467	Diquier, Lac	0,22	-72,24027	47,04774					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11698	Donnery, Lac	3,99	-72,35963	47,25269					x			x		x		Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08896	Doucet, Lac	64,51	-72,30297	47,26223												Permis	SAFO et SAFX	
11523	Doute, Lac du	5,35	-72,44539	47,35292					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08885	Dubois, Lac	10,40	-72,42518	47,23138					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08911	Ducont, Lac	19,00	-72,47884	47,36871											x	Proscrit		Population de maskinongé autoperpétuatrice
08279	Duhamel, Lac	35,66	-72,47211	47,28011							x					Proscrit		
08344	Dumoulin, Lac	16,60	-72,17827	47,07938					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08349	Dussault, Lac	8,00	-72,33788	47,20458											x	Proscrit		Population de maskinongé autoperpétuatrice
08909	Dusseau, Lac	81,20	-72,46542	47,18157											x	Proscrit		Population de maskinongé autoperpétuatrice
08904	Eau Claire, Lac à l'	20,01	-72,47729	47,30169	x											Proscrit		
11714	Eau Dorée, Lac à l'	2,55	-72,33881	47,26678					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08275	Edgar, Lac	4,75	-72,16563	47,09004					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11691	Épicea, Lac	4,66	-72,40386	47,25559					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08907	Épinettes, Lac des	7,10	-72,46006	47,32364					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11508	Ermite, Lac de l'	1,35	-72,48773	47,23518								x		x		Permis	SAFO	
11641	Été, Lac de l'	3,54	-72,42904	47,35081					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11491	Eugène, Lac	2,62	-72,06003	47,15069					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11524	Filament, Lac	5,02	-72,41494	47,23034					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11461	Filiforme, Lac	4,90	-72,24581	47,07932					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11676	Fogh, Lac	8,09	-72,42229	47,27035					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11450	Fontigny, Lac	1,71	-72,18575	47,13217			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11531	Forgeron, Lac du	1,44	-72,43615	47,20784					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
08348	Fou, Lac	123,74	-72,34894	47,19321	x											Proscrit		
08912	Fred, Lac	9,96	-72,40226	47,28525					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
08358	Gagnon, Lac	13,67	-72,44982	47,15416					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11476	Gagnon, Petit lac	2,49	-72,05465	47,16798					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
C9969	Galet, Lac du	42,11	-72,06698	47,17365					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
11582	Gameau, Lac	5,18	-72,32850	47,16365					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11580	Gammare, Lac	1,39	-72,34545	47,12985					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
08359	Gaulois, Lac	7,76	-72,43592	47,14723					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08318	Gautron, Lac	3,50	-72,01258	47,17148						x						Proscrit		
08366	Genest, Lac	18,87	-72,31079	47,14333	x											Proscrit		
11727	Genetot, Lac	11,34	-72,31886	47,07301					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11718	Gen��vriers, ��tang des	0,64	-72,50840	47,21643					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
11705	Geoffrion, Lac	5,69	-72,31525	47,29930					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
11603	George, Lac	18,23	-72,31732	47,24377					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements

MELCCFP – Plan d’ensemencement de la réserve faunique de Portneuf 2025-2035

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
08888	Gérald, Lac	42,36	-72,46587	47,34032								x				Permis	SAFO et SAFX	
08338	Germain, Lac	14,78	-72,36428	47,23436					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11474	Gervais, Lac	8,66	-72,04757	47,17536								x				Permis	SAFO	
11583	Gibouin, Lac	4,93	-72,32124	47,16938					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
02256	Gilardeau, Lac	48,99	-72,38100	47,23300								x				Permis	SAFO	
11556	Gillon, Lac	6,20	-72,41686	47,17921					x			x				Permis	SAFO	Données de prélèvement insuffisantes
11565	Gordon, Lac	4,23	-72,45716	47,16034					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08271	Gosselin, Lac	9,28	-72,22595	47,09815					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08322	Goujon, Lac	8,29	-72,12447	47,14742					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11448	Goyot, Lac	2,37	-72,20931	47,13050			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11536	Guimont, Lac	2,54	-72,43338	47,20263					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11729	Guyaumar, Lac	19,27	-72,30522	47,23934												Permis	SAFO	
11715	Habin, Lac	3,73	-72,26420	47,25548					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11517	Hase, Lac de la	1,37	-72,41713	47,23742					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08317	Hausseau, Lac	12,47	-72,00984	47,17234								x				Permis	SAFO	
08283	Hibou, Lac du	2,51	-72,09577	47,07093					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11646	Hiver, Lac de l'	2,99	-72,43147	47,33544					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11440	Hizoire, Lac	4,61	-72,22330	47,16564						x						Proscrit		
11682	Hobby, Lac du	3,16	-72,39376	47,28011					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08913	Holmes, Lac	12,34	-72,41502	47,27983					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>ouquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11709	Ils, Lac des	1,01	-72,29111	47,27266					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11679	Indépendant, Lac	4,43	-72,41618	47,26661					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11692	Jack, Lac	4,87	-72,40119	47,26128					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08370	Jamot, Lac	5,38	-72,25298	47,08875												Permis	SAFO	
11572	Janveau, Lac	1,88	-72,39686	47,13169					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08914	Jean, Lac	26,59	-72,37581	47,27209					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11662	Jeune, Lac	1,74	-72,45575	47,28143					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
34348	Jordan, Lac	3,92	-71,99055	47,18239					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08362	Jumeau, Deuxième lac	23,82	-72,41478	47,12683							x					Proscrit		
08360	Jumeau, Premier lac	24,66	-72,42180	47,13090												Permis	SAFO et SAFX	
11591	Kerigou, Lac	5,82	-72,31035	47,20237					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11697	Kiamika, Lac	1,33	-72,35888	47,25499					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08339	Lanctôt, Lac	12,02	-72,47519	47,22416												Permis	SAFO	
08325	Landry, Lac	24,03	-72,05241	47,13250							x	x				Permis	SAFO	
11478	Laneuville, Lac	1,38	-72,00066	47,18036					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11568	Langoumois, Lac	9,46	-72,40673	47,15541					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
01580	Lapeyrère, Lac	640,92	-72,35657	47,21952	x			x								Proscrit		Tortue des bois
11588	Larves, Lac des	3,90	-72,31016	47,19221					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11446	Laselle, Lac	2,66	-72,20523	47,13579			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08347	Lavery, Lac	4,16	-72,34762	47,20259					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11456	Lebrodeur, Lac	6,72	-72,17149	47,09576												Permis	SAFO	
11651	Lee, Lac	2,50	-72,45709	47,31161					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08350	Lemay, Lac	15,86	-72,46629	47,16224					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08368	Lemieux, Lac	6,32	-72,25822	47,13570												Permis	SAFO	
08327	Leneuf, Lac	12,34	-72,09603	47,09045					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11577	Lépiotes, Lac des	12,68	-72,36876	47,10725					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11513	Leptures, Lac des	1,59	-72,43529	47,23896					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11505	Leroy, Lac	20,60	-72,26503	47,25068							x					Proscrit		
11548	Levant, Lac du	1,09	-72,38827	47,18712					x			x		x		Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
18501	Levier, Lac	2,73	-72,04614	47,06364						x						Proscrit		
11443	Liévain, Lac	2,44	-72,23975	47,15359					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11713	Ligneux, Lac	2,01	-72,26475	47,26669					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11549	Limace, Lac	3,08	-72,39427	47,18491				x	x							Proscrit		Présence de tortue des bois; Aucune donné de prélèvement
08355	Lindsay, Lac	7,26	-72,31200	47,16773					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11649	Line, Lac	3,55	-72,46903	47,32425					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11507	Liserons, Lac des	6,30	-72,46709	47,24424												Permis	SAFO	
08282	Lizotte, Lac	3,46	-72,21939	47,07254					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08345	Long, Lac	91,47	-72,31213	47,21395												Permis	SAFO	
11689	Loranger, Lac	1,68	-72,37417	47,28177					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08352	Louis, Lac	4,83	-72,39442	47,16623					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes

MELCCFP – Plan d’ensemencement de la réserve faunique de Portneuf 2025-2035

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
08915	Loup, Lac du	8,92	-72,40832	47,27116												Permis	SAFO	
11625	Lycopodes, Lac des	6,59	-72,33388	47,07806					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11621	Lys, Lac des	1,11	-72,32060	47,09059					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11500	Maigret, Lac	5,47	-72,06064	47,10314					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08324	Main de Fer, Lac	18,12	-72,12404	47,12656			x			x						Proscrit		
11668	Mâle, Lac du	1,56	-72,48045	47,26490					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11586	Manchot, Lac	17,94	-72,29961	47,17911					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08902	Martel, Lac	14,52	-72,31460	47,25855					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11466	Massiat, Lac	5,33	-72,10371	47,06782					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11667	Mereau, Lac	8,00	-72,46347	47,27590					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11468	Mésièrè, Lac	2,73	-72,18408	47,05760		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08354	Méthot, Lac	8,85	-72,32611	47,17252					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11657	Minuscule, Lac	1,05	-72,49096	47,28884					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11492	Morin, Lac	8,85	-72,02926	47,15187			x									Proscrit		
92152	Mouffette, Lac à la	0,13	-72,50012	47,31377					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement, maintenant lac Stone
27760	Mousses, Lac des	2,27	-72,20043	47,04992				x	x			x		x		Permis	SAFO	Présence de tortue des bois; Données insuffisantes en raison des ensemencements; Demande du gestionnaire
11473	Mousseux, Lac	3,47	-72,02894	47,18034			x			x						Proscrit		
11609	Narcisses, Lac des	8,27	-72,26462	47,17731												Permis	SAFO	
11445	Obtus, Lac	6,50	-72,20269	47,14211					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11669	Oreilles, Lac aux	7,77	-72,47900	47,26361											x	Proscrit		Population de maskinongé autoperpétuatrice

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>ouquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11613	Origans, Lac des	1,79	-72,29378	47,12861					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08701	Original, Lac	29,00	-72,49707	47,25346												Permis	SAFO	
08284	Orignal, Lac à l'	4,32	-72,07953	47,07605	x					x						Proscrit		
11608	Oronges, Lac des	2,80	-72,25396	47,19616					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08280	Ours, Lac à l'	3,14	-72,11001	47,08223												Permis	SAFO	
08281	Ours, Petit lac à l'	3,28	-72,10186	47,08214												Permis	SAFO	
11441	Ovale, Lac	1,85	-72,21692	47,16251					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08341	Painchaud, Lac	5,10	-72,40397	47,21107					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11437	Pan, Lac	1,81	-72,16925	47,18148		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11564	Parisettes, Lac des	2,72	-72,38172	47,15643					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
18503	Parke, Lac	21,63	-72,04654	47,07394					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
18502	Passa, Lac	1,30	-72,04207	47,06469						x		x		x		Permis	SAFO	
08278	Paul, Lac	1,85	-72,18816	47,08159			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11677	Paulette, Lac	0,76	-72,44815	47,26346					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08267	Pelletier, Lac	7,32	-72,20642	47,10564								x				Permis	SAFO	
08268	Pennée, Lac	4,50	-72,19161	47,10229						x						Proscrit		
08286	Perdrix, Lac	1,56	-72,11223	47,05775					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11655	Père-Ross, Lac du	4,87	-72,44708	47,30494					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11584	Périllard, Lac	6,62	-72,33752	47,18056					x			x				Permis	SAFO	Données de prélèvement insuffisantes
11562	Perlé, Lac	5,58	-72,40290	47,18930				x	x							Proscrit		Présence de tortue des bois

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11472	Perrière, Lac	3,35	-72,07094	47,18476					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11648	Petiot, Lac	5,96	-72,44830	47,33017					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08351	Picham, Lac	10,93	-72,39586	47,16225					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11712	Pigou, Lac	1,66	-72,31426	47,26699					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11675	Pilote, Lac	6,34	-72,46004	47,25250					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11600	Pipe, Lac	2,15	-72,32212	47,23930					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11551	Pique, Lac	2,20	-72,42816	47,18089						x						Proscrit		
08288	Poissonneux , Lac	3,37	-72,12473	47,04896					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11496	Pont de Bois, Lac du	13,66	-72,13942	47,13988												Permis	SAFO	
11685	Poste, Lac du	1,29	-72,38681	47,29019					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11457	Potvin, Lac	0,72	-72,19014	47,08936					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11453	Préjean, Lac	5,64	-72,20781	47,11812					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11622	Prêles, Lac des	6,31	-72,34000	47,08259					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11561	Prézeau, Lac	3,46	-72,38022	47,16826				x	x			x				Proscrit		Présence de tortue des bois
11725	Primevères, Lac des	6,36	-72,50360	47,15582					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11640	Printemps, Lac du	3,27	-72,43963	47,35853					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08272	Proulx, Lac	5,51	-72,19971	47,09664					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08316	Quatre Lacs, Les	5,12	-72,01237	47,17643					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11590	Quérion, Lac	3,53	-72,32831	47,19795					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11519	Rebelle, Étang	5,60	-72,38500	47,23900					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11589	Reguindeau, Lac	5,71	-72,32781	47,19316					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11477	Rivard, Lac	5,41	-72,03242	47,17216					x			x				Permis	SAFO	Données de prélèvement insuffisantes
08899	Rivière, Lac de la	44,35	-72,37057	47,28942					x			x				Permis	SAFO et SAFX	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08353	Robinson, Lac	106,87	-72,34741	47,16296	x											Proscrit		
11509	Rocheleau, Lac	17,50	-72,49114	47,22474											x	Proscrit		Population de maskinongé autoperpétratrice
11696	Romain, Lac	0,45	-72,35354	47,25829					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
11711	Rondelet, Lac	3,23	-72,26328	47,27080					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
11494	Rousseau, Lac	3,05	-72,03822	47,14411			x		x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
11463	Ruisseau Mort, Lac du	27,03	-72,13327	47,07644					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11526	Saint-Malo, Lac	4,98	-72,43027	47,21471					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08903	Samson, Lac	21,91	-72,28143	47,25950					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08321	Sans Décharge, Lac	9,94	-72,11944	47,15195					x			x				Permis	SAFO	Données de prélèvement insuffisantes
11605	Saphir, Lac	4,84	-72,27987	47,24122					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08332	Sapin, Lac	2,59	-72,26995	47,23273	x					x						Proscrit		
11704	Sarault, Lac	5,17	-72,32972	47,27308					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11546	Sauna, Lac	3,58	-72,36977	47,18795					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
08264	Savoie, Lac	6,77	-72,24610	47,15638					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08884	Scott, Lac	37,28	-72,46661	47,37641				x				x				Proscrit		Tortue des bois
11490	Scott, Petit lac	9,58	-72,04964	47,15259						x						Proscrit		
11694	Seneth, Lac	1,19	-72,36417	47,27197					x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement

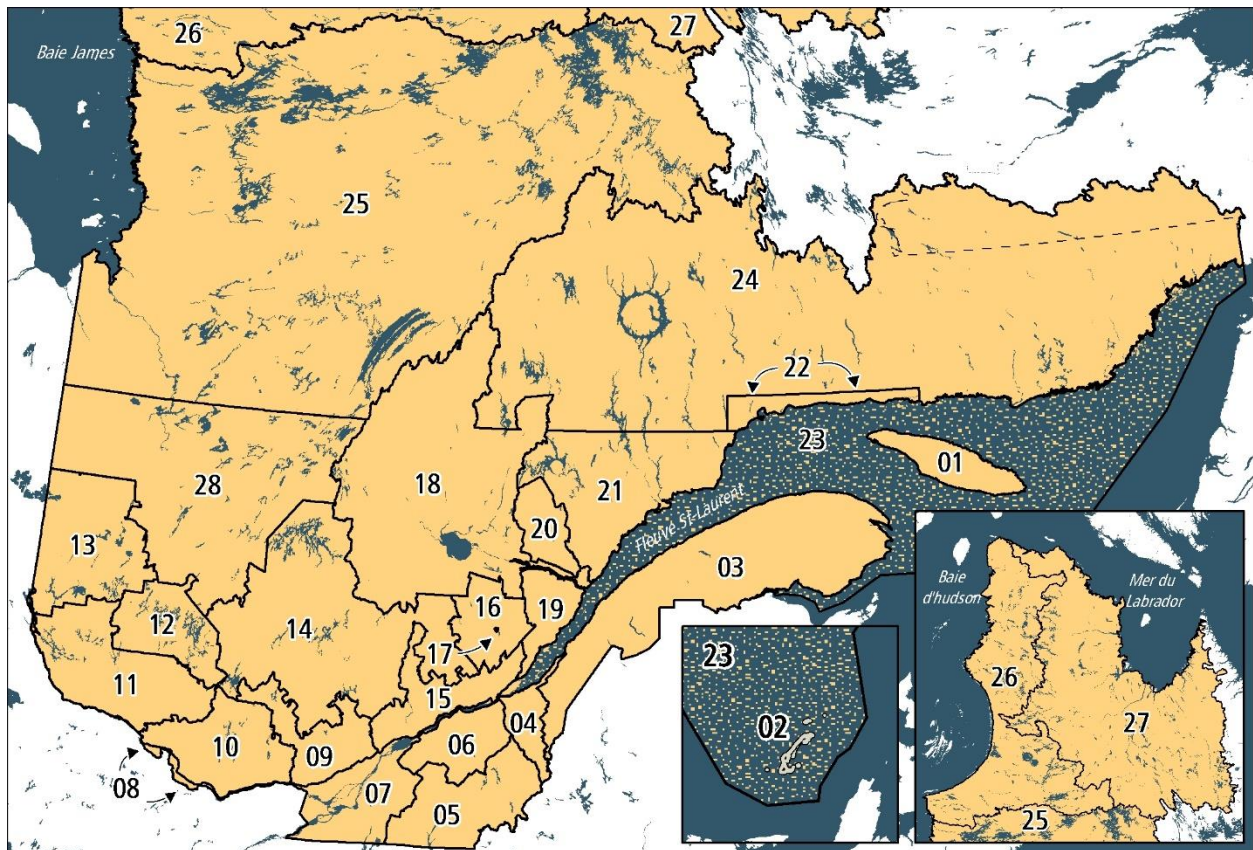
Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11695	Seneth, Lac	2,27	-72,36308	47,26269					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08342	Sharples, Lac	12,41	-72,38138	47,20719					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08266	Sissou, Lac	9,35	-72,18590	47,10783												Permis	SAFO	
11567	Sorbier, Lac du	4,78	-72,41337	47,15713					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11733	Souchets, Lac des	1,51	-72,33898	47,17710					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08357	Stafford, Lac	10,38	-72,31980	47,16313					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08276	Stein, Lac	21,41	-72,22053	47,08238							x					Proscrit		
11497	Stuart, Lac	0,78	-72,12177	47,13970					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
-	Sullière, Lac	2,52	-72,29474	47,14568					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11530	Sumacs, Lac des	2,94	-72,38627	47,21640					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08274	Talbot, Lac	9,34	-72,19502	47,08947								x				Permis	SAFO	
11585	Tantinet, Lac	3,11	-72,30935	47,17279					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08910	Tarbell, Lac	19,27	-72,45801	47,30107											x	Proscrit		Population de maskinongé autoperpétratrice
11732	Taupinière, Lac de la	3,72	-72,29436	47,17305					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11511	Terrier, Lac du	1,15	-72,42501	47,24530					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08270	Tessier, Lac	11,84	-72,19984	47,10350												Permis	SAFO	
11719	Têtard, Lac	2,20	-72,52602	47,19823					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11560	Todd, Lac	4,78	-72,37738	47,17357					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11730	Tortues, Lac des	2,73	-72,40026	47,23692					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11540	Tougast, Lac	2,03	-72,41596	47,20177					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>ouquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11635	Tournant, Lac du	1,18	-72,46675	47,38111				x	x							Proscrit		Présence de tortue des bois; Aucune donné de prélèvement
08337	Trampe, Lac	29,90	-72,36003	47,24397	x											Proscrit		
01606	Travers, Lac de	211,37	-72,33856	47,15379	x											Proscrit		
11558	Triplet, Deuxième lac	2,47	-72,40504	47,17037												Permis	SAFO	
11559	Triplet, Premier lac	1,83	-72,40868	47,16704					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11557	Triplet, Troisième lac	2,56	-72,40670	47,17360					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08323	Truite, Lac à la	8,61	-72,08048	47,14973												Permis	SAFO	
08335	Turgeon, Lac	12,48	-72,42520	47,24180					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11634	Turner, Lac	5,06	-72,49275	47,24187					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11639	Vadenet, Lac	8,73	-72,47306	47,34542												Permis	SAFO	
11710	Valin, Lac	1,51	-72,29815	47,26975					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11444	Vaseux, Lac	5,65	-72,24581	47,14556					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08320	Veillette, Lac	37,35	-72,02551	47,16229						x		x				Permis	SAFO	
08900	Vermillon, Lac	34,22	-72,34261	47,27818					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11498	Véroniques, Lac des	3,72	-72,12423	47,12356			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11573	Versicolore, Lac	3,27	-72,36323	47,14163					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
08333	Vert, Lac	22,12	-72,28357	47,23028						x						Proscrit		
11578	Vesses-de- Loup, Lac des	10,83	-72,36902	47,11292					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
11660	Vic, Lac	7,90	-72,49079	47,28210					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11533	Viking, Lac	2,04	-72,44483	47,20745					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuf- fisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s) ¹	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11602	Vimont, Lac	2,87	-72,31410	47,24892					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
11670	Vison, Lac du	2,44	-72,45847	47,26343					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11680	Voisin, Lac	6,21	-72,41238	47,26901												Permis	SAFO	
11598	Volucelles, Lac des	2,93	-72,32738	47,22108					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
11479	Wabo, Lac	0,48	-72,01023	47,17717					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08340	Willie, Lac	16,15	-72,41980	47,21301					x						x	Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes; population de maskinongé autoperpétuatrice
Ensemencement proscrit							211						70%					
Ensemencement permis							92						30%					

¹ SAFO : omble de fontaine SAFX : omble moulac

ANNEXE 2 : ZONES AQUACOLES



ANNEXE 3 : CATÉGORIES D'ENSEMENCEMENT

Ensemencements de conservation

Les ensemencements de conservation visent à repeupler un milieu aquatique dans lequel une population de poissons a été gravement bouleversée par une perturbation, une détérioration ou une destruction de son habitat, une surexploitation par la pêche, le déversement de produits toxiques ou l'introduction d'espèces compétitrices ou prédatrices, etc.

Avant de faire un ensemencement de conservation, la cause du bouleversement doit être identifiée et corrigée, et des mesures doivent avoir été prises pour empêcher que la situation problématique ne se répète.

– *Ensemencement de sauvegarde*

L'ensemencement de sauvegarde a comme objectif d'éviter la disparition d'une population particulière de poisson. Ce type d'ensemencement est requis lorsque le nombre de reproducteurs est trop faible pour que la population se rétablisse par elle-même.

– *Ensemencement de repeuplement*

L'ensemencement de repeuplement vise à rétablir une population, dans un temps donné, de façon à ce qu'elle se rapproche le plus possible de ce qu'elle était avant le bouleversement et qu'elle puisse se maintenir ensuite sans apport extérieur.

– *Ensemencement de réintroduction*

L'ensemencement de réintroduction répond au même objectif que l'ensemencement de repeuplement sauf que la population d'origine n'est plus présente dans le plan d'eau au moment de l'ensemencement. Les ensemencements destinés à restaurer un plan d'eau à la suite d'un empoisonnement font aussi partie de cette catégorie.

Ensemencements de mise en valeur

Les ensemencements de mise en valeur visent à augmenter l'offre de pêche.

– *Ensemencement d'introduction*

L'ensemencement d'introduction vise à établir une espèce dans un milieu aquatique où elle est historiquement absente.

– *Ensemencement de soutien*

L'ensemencement de soutien a pour but d'augmenter ou de maintenir une population apte à se perpétuer, mais qu'un habitat déficient ou une pression de pêche trop forte empêche de s'accroître et de se maintenir à un niveau suffisant pour satisfaire les besoins de la pêche sportive.

– *Ensemencement de dépôt-retrait*

L'ensemencement de type dépôt-retrait vise uniquement à fournir à court terme aux pêcheurs sportifs des poissons d'une taille intéressante déposés dans un lac ou dans un cours d'eau.

– *Ensemencement de dépôt-croissance-retrait*

L'ensemencement de dépôt-croissance-retrait a pour objectif de répondre aux besoins de la pêche sportive à moyen terme. Les poissons ensemencés bénéficient d'une période de croissance variable selon leur stade de développement lors de l'ensemencement. L'habitat doit assurer leur survie tout au long de l'année.

ANNEXE 4 : GRILLE DÉCISIONNELLE POUR L'ENSEMENCEMENT D'UN PLAN D'EAU AVEC DE L'OMBLE DE FONTAINE

